



CUMUNIT 
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 7 juillet 2025

D LIB RATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUT  D'AGGLOM RATION DE BASTIA

OBJET : Attribution de l'avenant n 1 du march  public n 24007DTIST - Travaux de construction d'une voirie d'acc s et d'une voie douce pour le refuge et la fourri re animale de Fornacina – lot n 2 (Eclairage Public)

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 juillet   9h, le Bureau de la Communit  d'Agglom ration de Bastia s'est r uni dans les locaux de la Communit  d'Agglom ration de Bastia, Port Toga sous la pr sidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PR SENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE, Marie-H l ne PADOVANI

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Leslie PELLEGRINI, G rard ROMITI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la s ance.

OBJET : Attribution de l'avenant n°1 du marché public n°24007DTIST - Travaux de construction d'une voirie d'accès et d'une voie douce pour le refuge et la fourrière animale de Fornacina – lot n°2 (Eclairage Public)

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°24007DTIST- Lot n° 2 : Eclairage Public, notifié le 19/11/2024 à l'entreprise SAS ANTONIOTTI, sise 20290 BORGIO (SIRET : 524 615 929 00048), pour un montant initial de 76 440 € HT ;

Considérant qu'après le lancement des travaux et sur proposition de la maîtrise d'œuvre, approuvée par le maître d'ouvrage, le présent marché doit être modifié par un avenant. Cette modification vise à intégrer les travaux supplémentaires et les moins-values ayant fait l'objet d'ordres de service « prix nouveaux », conformément aux articles 14 à 16 du CCAG Travaux et L.2194-1 (6°), R.2194-8 et R.2194-9 du Code de la commande publique (modifications de faible montant).

Considérant qu'en conséquence il est proposé d'arrêter par avenant les moins-values et les travaux supplémentaires suivants :

- *Modifications en plus-value de l'avenant (Travaux supplémentaires) :*

Tranchées et fourreaux :

- *Création de tranchées et mise en place de fourreaux 2x90 (35mL supplémentaires) : 1 750 € HT*

Éclairages :

- *Fournir et mise en place de 16 pavés lumineux (remplacent les spots) : 22 880 € HT*

Réseaux :

- *Modification du type et longueur des câbles triphasés armés : 10 634 € HT*

- *Modification du type et longueur des câbles cuivre : 300.50 € HT*

- *Modifications en moins-value de l'avenant :*

Éclairages :

- *Suppression du candélabre hauteur 4m : - 1 350 € HT*

- *Suppression de 2 candélabres hauteur 7m et réajustements techniques du matériel : - 3 800 € HT*

- *Suppression des 70 spots encastrés (remplacés par pavés lumineux) : - 20 300 € HT*

Chambres de tirages et raccordement :

- *Suppression de 9 chambres de tirages : - 8 250 € HT*

- *Suppression d'une armoire de raccordement au réseau existant : - 2 200 € HT*

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Bureau du 7 juillet 2025

Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20250707-BUR-AG-25-095-DE
Date de télétransmission : 23/07/2025
Date de réception préfecture : 23/07/2025

OBJET : Attribution de l'avenant n°1 du marché public n°24007DTIST - Travaux de construction d'une voirie d'accès et d'une voie douce pour le refuge et la fourrière animale de Fornacina – lot n°2 (Eclairage Public)

APPROUVE

L'avenant n°1 au marché n°24007DTIST – Lot 2, relatif aux travaux de construction d'une voirie d'accès et d'une voie douce pour le refuge et la fourrière animale de Fornacina ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

-Que l'avenant n°1 au marché n°24007DTIST – Lot 2 entraine une moins-value totale de -335,50 € HT correspondant à une diminution de - 0,44 % par rapport au montant du marché initial ;

-Que le nouveau montant du marché est porté à 76 104.50 € HT ;

-Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia AP 3022 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

[Signature]
Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr